

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUUVRE PETITE

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 20 mars 2026 à 20 heures

Sous la Présidence de Monsieur STIBLING Fabrice

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance :

Quorum : atteint

Date de convocation : 16 mars 2026

Ordre du jour :

- 1- Election du Maire
- 2- Détermination du nombre d'adjoints
- 3- Election des adjoints
- 4- Charte de l' élu local
- 5- Divers

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Il n'y a pas de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Détermination du nombre d'adjoints

2026-03-20-01 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 3 adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le

nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

3) Élection des adjoints

Voir le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints.

4) Charte de l' élu local

Après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture au conseil de la charte de l' élu local prévue à l'article L1111-1-1 du CGCT. Le maire remet également aux conseillers municipaux une copie de cette charte ainsi que les dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-35 du CGCT).

5) Divers

Le Maire informe le Conseil municipal des points suivants :

- Un dépôt de déchets constitués de restes de poissons a été constaté le 15 mars sur l'aire de jeux. Une plainte a été déposée à la suite de l'intervention de la brigade de gendarmerie de Fameck.
- Une vitre a été brisée au sein du groupe scolaire. Le Maire souhaite revoir les modalités d'alerte avec la directrice d'établissement afin d'assurer une remontée plus rapide des incidents présentant un risque pour la sécurité des élèves (délai constaté d'une semaine avant signalement officiel).
- Une personne a été recrutée pour assurer le remplacement de Madame Stoller durant son arrêt maladie via l'association AIDE
- Les prochaines séances du Conseil municipal sont fixées aux 2 et 23 avril à 18h45.
- Suite à plusieurs demandes, la liste des commissions communales ainsi que celle des structures intercommunales sera communiquée à chaque conseiller avant la prochaine séance du 2 avril.

Le Maire,
F. STIBLING

Le secrétaire,
J. SCIORTINO MONACO

Publié le 07/04/2026

FEUILLET DE CLOTURE DU Conseil municipal du 20 mars 2026

DELIBERATIONS

2026-03-20-01 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

MM. STIBLING, PERRIN, NINFEI, CRISTINI, ZILLI, THOMAS
Mmes BODILAHY, ROBERT, SCHMITT, MARINACCI, SCIORTINO MONACO

Absent avec procuration :

Absent sans procuration: